



SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Finances

DELIBERATION
2024/ n°20

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 30

DATE D’AFFICHAGE
Le 08 Mars 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 06 Mars 2024

OBJET:

**Demande du Fond
Interministériel de
Prévention de la Délinquance
(FIPD) – Programme S**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

L’an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Considérant que le FIPD vise à soutenir les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation mise en œuvre dans le cadre des plans définis à l’article L. 132-6 du code de la sécurité intérieure et des contrats locaux de sécurité,

Considérant que sont notamment éligibles au FIPD les projets de sécurisation des établissements scolaires,

Considérant le projet de sécurisation des 8 établissements scolaires et de 11 établissements recevant du public par l’installation de dispositif d’alerte reliée au Centre de Supervision Urbaine de la commune,

Considérant l’avis favorable de la commission finances, ressources humaines et politique de la ville du 1 mars 2024,

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition et installation du matériel pour les 8 écoles	50 732,50 €	DSIL sollicité	24 123,00 €
Acquisition et installation du matériel pour les 11 ERP	9 575,00 €	FIPD sollicité (<u>objet de la délibération</u>)	24 123,00 €
Montant HT	60 307,50 €	FCTVA	11 871,41 €
TVA	12 061,50 €	Part communal	12 251,59 €
Coût prévisionnel	72 369,00 €	Ressources prévisionnel	72 369,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de sécurisation des 8 écoles et des 11 ERP décrit ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de financement.
- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention dans le cadre de ce financement.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Signée le
Transmis en préfecture
Publié sur le site le